

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC127

présenté par

Mme Ranc, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	5 000 000
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	5 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le problème de l'intégration des personnes en situation de handicap est réel, d'autant plus lorsqu'il s'agit de l'école primaire, période cruciale pour le développement social et intellectuel des enfants. Lors de la rentrée, encore beaucoup de parents se sont retrouvés face à une situation qui ne s'améliorera jamais sans y allouer généreusement les fonds. En effet, les établissements sont dans l'obligation légale d'accepter un enfant en situation de handicap, qu'il soit moteur ou physique. Cependant, la plupart des parents ne peuvent se résoudre à y laisser leurs enfants qui ne disposeront d'aucune surveillance particulière, d'une aide parfois approximative et de toute autre sorte de contraintes. Cet amendement vise à augmenter le crédit relatif à leur inclusion scolaire afin que les établissements puissent embaucher davantage de personnels pour les encadrer.

Le présent amendement vise donc à abonder les crédits de l'action 3 « Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap » du programme 230 « Vie de l'élève » de 5 000 000 Euros. Cette augmentation est compensée par une diminution des crédits de l'action 2 « Enseignement élémentaire » du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré ».

La réduction de crédit concernant l'enseignement scolaire public du premier degré est envisagée sur l'équipement numérique. En effet, il apparaît impensable que des classes entières en primaire se voient attribuer des ordinateurs ou des tablettes par élève tandis que d'autres enfants n'ont pas la chance d'avoir un accès à une classe de primaire.